

DECISION DU BUREAU N° B08.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Considérant les aménagements cyclables identifiés dans le cadre du plan vélo de la CCPO ;

Considérant le projet de réalisation de l'itinéraire 1 (réalisable à court terme) – Segment 58 partiel – Rue de la Fonderie à Simandres, permettant de relier à terme le centre-bourg de Simandres au collège Jacques Prévert à St Symphorien d'Ozon ;

Considérant que l'enveloppe financière totale destinée à la réalisation de ce projet est estimée à 170 000 € H.T. Les dépenses afférentes à cet aménagement se développent sur l'année 2023, de septembre à novembre 2023 ;

Considérant la DSIL proposée par l'Etat pour l'exercice 2023 en vue d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement ;

Considérant que la mobilité et notamment le développement des infrastructures cyclables constitue un axe du CRTE signé par la CCPO avec l'Etat et s'inscrit dans les thématiques éligibles à la DSIL 2023 ;

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement cyclable itinéraire 1 (réalisable à court terme) – Segment 58 partiel – Rue de la Fonderie à Simandres ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement comme suit :

• Montant total des dépenses subventionnables HT	170 000 €
• Etat – DSIL	136 000 €
• Autres subventions (Région, Département...)	0 €
• Autofinancement	34 000 €

- La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 13 février 2023

Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-président



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Mise en ligne le...~~1.4.FEV. 2023~~
Certifiée exécutoire le.....~~1.4.FEV. 2023~~